

## Fiche à renvoyer au SNES académique

Au S4 pour les détachés

## **Accès à la hors-classe : certifiés et CPE**

Avertissement: les barèmes d'accès à la hors-classe sont, depuis 2005, académiques et forts différents. Tous les éléments demandés dans la fiche ci-dessous ne sont donc pas forcément pris en compte dans votre académie. Ils ne correspondent pas tous non plus aux revendications du SNES qui sont rappelées par ailleurs. Il est néanmoins nécessaire de fournir le plus d'indications possibles aux élus du SNES dans les CAPA, c'est une condition nécessaire à la défense efficace, face à l'administration, des intérêts individuels et collectifs des collègues dans les CAP. Utilisez en priorité la fiche syndicale académique.

CATÉGORIE : CPE	□ CERTIFIÉ □	DISCIPLI	NE			
NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales			Sexe H ou F	Date	e de naiss	ance
Prénoms Adresse personnelle						
Code postal ( ) ( N° de téléphone personnel ( ) ( N° de téléphone mobile ( ) (		Courriel				
	VOTRE SITUATION	ADMINISTRA	TIVE			
Établissement d'exercice (si	,	):	COL	DE		
	VOTRE SITUATIO	N DE CARRIÈ	RE			
Échelon au 31/12/10 Date de promotion Mode de promotion : grand choix choix ancienneté Mode d'accès aux échelons précédents : Note pédagogique : Note administrative : Nombre d'inspections au cours de la carrière : Biadmissible Mode d'accès au corps : concours liste d'aptitude détachement Ancienneté dans le corps des CPE : Exercez-vous en : ZEP sensible APV		− du chef d'établissement				
		Titres et diplômes détenus (maîtrise, master, DESS, DEA, thèse, diplôr d'ingénieur, admissibilités) :				
RAR  plan violence depuis le depuis le Si vous n'y exercez pas, y avez-vous exercé au cours de votre carrière ?		- Observations complémentaires : -				
Date prévue de départ à la retraite :						
	JOINDRE TOUTES LES P	IÈCES JUSTIF	ICATIVES			
N° SNES (voir carte syndicale)  Cotisation remise le// Académie : Nom(s) figurant sur la carte	IMPORTANT : autor J'accepte de fournir au SNES et po de ma carrière. Je demande au SN ma carrière auxquelles il a accès à l' des fichiers et des traitements infor autorisation est à reconduire lors du tions que le droit d'accès en m'adres Date :	ur le seul usage syndica IES de me communique occasion des commissio matisés dans les conditi u renouvellement de l'ad	r les informations a ns paritaires et l'aut ons fixées par les a lhésion et révocable	icadémiques ( orise à faire fiç irticles 26 et 2 e par moi-mêr	et nationales gurer ces info 17 de la loi du ne dans les r	de gestion o rmations dar 6/1/78. Cet nêmes cond